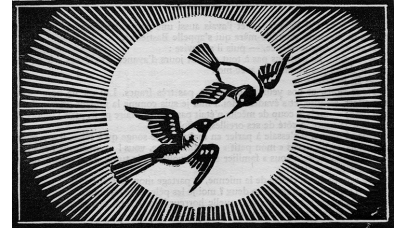


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

N° 25, avril-mai 2016. A.P.A.P.P.A., BP 60012, 16140 AIGRE.

Billet d'humeur

« I have a dream* »
(Martin Luther King)

Je fais un rêve... Je rêve que nos gouvernants, nationaux, européens, supranationaux au plus haut niveau, inscrivent dans le marbre que la priorité des priorités, l'impératif catégorique de toute politique à venir, de laquelle devraient procéder toutes les autres, c'est la santé publique. Toutes les constitutions, toutes les lois, les résolutions, les décisions mises en œuvre par les instances gouvernementales et administratives à quelque niveau que ce soit, devraient en découler... A commencer par celles ayant un effet direct ou indirect sur l'environnement, lequel environnement nous le savons impacte directement notre santé : que ce soit l'économie, la finance, l'emploi, l'éducation, la santé bien sûr, la justice, la culture, l'habitat, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les transports, le tourisme, les sports, les services, l'aménagement du territoire, la protection et le développement de la biodiversité, l'exploitation des richesses naturelles, etc.

Je fais le rêve qu'à partir de là plus aucun pays, plus aucun programme politique, plus aucune économie, plus aucune des activités humaines y participant, plus aucun lobby ne puisse intervenir d'une manière ou d'une autre en allant à l'encontre de ce principe suprême. Ce qui veut dire par voie de conséquence plus d'industries ou d'activités polluantes, plus de pesticides ou tout autre produit phytosanitaire néfaste pour la santé ou l'environnement, plus d'exploitations de gisements naturels ayant un effet quelconque direct ou indirect sur la santé publique, plus de chantage à l'emploi, plus d'emplois nocifs pour les employés ou pour la planète, plus d'agriculture, d'élevage ou d'exploitation forestière intensifs, plus de chèques en blanc tirés sur l'avenir de nos enfants. Mais aussi plus de tricheries impunies pour, avec la complicité des décideurs, passer outre cet impératif suprême qu'est la santé de tous les terriens.

Mais au lieu de ça j'observe, et nous observons... que l'agriculture, mais aussi des industries, des transports ou des services peuvent continuer à polluer notre environnement, contribuant ainsi à la destruction de la faune et de la flore. Que les mêmes peuvent continuer à polluer les ressources aussi essentielles que l'eau, l'air et la terre, qui sont des biens communs, générant ainsi des maladies et des dommages graves sur la santé, voire à terme la survie même de notre espèce. Nous observons que tout récemment les pays européens et leurs instances représentatives ont préféré revoir à la baisse les normes de pollution des automobiles, pour satisfaire le lobby des constructeurs automobiles, plutôt que de les obliger à respecter les normes actuelles. Les mêmes instances ont renoncé à interdire les perturbateurs endocriniens vecteurs de désordres de santé importants. Nous observons que les politiques capitulent devant les puissances financières pour des raisons qu'on devine. Nous constatons que le Ministère de l'Environnement n'a et n'a eu jusqu'ici et ce dans les gouvernements successifs, qu'un rôle marginal, alors que tous les autres ministères au contraire devraient lui être assujettis, que dans tous les conflits d'intérêts auquel il se trouve mêlé ce sont toujours les intérêts financiers qui priment et non la protection de l'environnement qui reste une variable d'ajustement. Rappelons à ce propos ses plus récentes capitulations sur l'écotaxe des routiers, sur la transition énergétique ou sur les pesticides. Des prévisions récentes estiment qu'il y aura bientôt plus de plastiques que de poissons dans les océans...

Je fais un rêve : quand la diminution de l'espérance de vie sera devenue suffisamment alarmante, la Politique retrouvera peut-être enfin la place et le pouvoir qu'elle a laissés à la finance : agir et décider de ce qui est bon pour la Cité mais surtout pour le bien-être des hommes et de la planète...

Rémy BOBICHON

* Je fais un rêve.

Des Traités Transatlantiques USA Canada Europe (TAFTA)

Pour ce premier article nous analyserons exclusivement les protagonistes avec leurs points forts ou faibles, leurs qualités et leurs défauts. Il s'agit des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union Européenne.

Ceci afin que chacun de nos lecteurs ait une vue globale du rapport des forces en présence et puisse se faire une idée très généraliste du projet de traité avant que nous n'entrions dans ses grandes lignes dans notre prochain article.

L'OBJET de ces négociations :

Parvenir à signer un traité actant l'élargissement et l'harmonisation des réglementations et législations afin de favoriser les échanges commerciaux et industriels entre les Etats-Unis et l'Europe. En fait, il s'agit de promouvoir le libre-échange à marche forcée car pour les entreprises internationales, normes, lois européennes et nationales – pour ce qui en reste – sont une entrave insurmontable à l'augmentation des échanges entre les deux parties.

Clairement il s'agit de raboter très sévèrement lois, règlements et normes en vigueur en Europe pour les mettre au niveau de celles des Etats-Unis où elles sont bien moins contraignantes que les nôtres.

LE RISQUE :

Est que les législations économiques, sociales, financières et environnementales qui encadrent toute notre activité soient vidées de leur substance pour ne pas dire ABOLIES.

Qui négocie ?

Le gouvernement des États-Unis.

Dont la monnaie nationale est le dollar qui sert

– aux cotations mondiales des minerais, de toutes les matières premières, du pétrole, au libellé des emprunts internationaux. Elle est la monnaie mondiale de toutes les transactions internationales.

Tout ceci bien que sa valeur ne soit plus indexée sur celle de l'or, métal mondial de référence, depuis la décision du président Nixon. On pourrait dire qu'il s'agit « d'une fausse monnaie », exclusivement indexée sur la prétendue valeur de l'économie américaine. Valeur dont les chiffres sont manipulés par les grandes banques à la baguette et sous l'œil rigoureux de la F.E.D dont le double mandat, confié par le gouvernement, est d'assurer la stabilité des prix et un emploi maximum. En clair que tout soit fait afin que les mesures prises rejaillissent exclusivement sur son économie.

En outre deux organismes ont été mis en place pour veiller à sa bienveillante hégémonie : le FMI et la BANQUE MONDIALE. Ces organismes donnent l'impression de jouer le jeu de la démocratie, apparence seulement car ils ont presque toujours un exécutif ou un Président américain et possèdent toujours un droit de veto.

Puissance du dollar, supériorité financière, militaire et technologique sont utilisées pour imposer leur suprématie hors de leur territoire.

Historiquement nous pourrions faire le rapprochement entre Virgile : « *Toi, Romain souviens toi de soumettre les peuples à ton Empire* » et Bismark : « *Le fondement sûr d'un état c'est l'égoïsme et non la sensibilité cela distingue un GRAND état d'un PETIT* ».

L'UNION EUROPÉENNE

Trois échecs ont plombé l'Europe :

Été 1997 :

L'union déclare la fusion conclue aux U.S.A entre Boeing et Mc Donald Douglas compatible avec les règles européennes. Les modalités et conditions ont été imposées par Bruxelles. Dès lors l'Union pouvait à juste titre penser que le fondement de la jurisprudence mondiale était le sien. Hélas, depuis c'est le droit international américain qui s'est imposé à l'UE.

Posons-nous la question de savoir pourquoi la B.N.P a été condamnée à payer 9 milliards au Trésor américain alors que pas un député, fonctionnaire, commissaire ou membre de la « troïka » dirigeante n'a songé à demander à la banque américaine Goldman Sachs une cinquantaine de milliards pour avoir maquillé les comptes de la Grèce permettant son entrée dans l'Union.

Lisbonne, mars 2000 :

– L'ambition est grande en définissant à l'horizon 2010 le but stratégique de mettre en place l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde capable d'une croissance économique durable. Ceci a pour corolaire une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et in fine d'un lien social renforcé.

– Le déficit budgétaire de chaque État est arbitrairement fixé à 3% sans aucun fondement socio-économique. Ce seuil artificiel n'est soumis à aucune sanction, la France est devenue le premier pays à le transgresser.

2014-2016 :

L'échec est géopolitique avec le problème des migrants. Il s'agit de la conséquence des printemps arabes, de la déstabilisation du Maghreb et du Proche-Orient. L'UE avait 3 ans pour construire une stratégie efficace d'une politique commune, du droit d'asile et de protection de ses frontières.

Actuellement nous sommes condamnés à l'impuissance. Pour changer la donne, il paraît logique de penser que les chefs des grands états doivent cesser d'avoir des états d'âme schizophrènes en donnant toujours plus de pouvoir à l'U.E et ne plus nommer des « médiocres » pour la gérer et la gouverner.

L'U.E est devenue un bateau ivre dont la fragilité peut s'expliquer par l'angélisme de ses concepteurs et de ses dirigeants successifs qui ont négligé la « primauté démocratique ».

La bureaucratie tient une place exorbitante face à un pouvoir politique faible pour ne pas dire inexistant. Elle est présente à toutes les strates du pouvoir décisionnel, ce qui génère de très nombreux conflits d'intérêts chez les commissaires et aussi chez les députés et les grands fonctionnaires.

« L'Europe d'aujourd'hui, c'est la Belle au bois dormant, un continent plongé dans un torpeur quasi séculaire, écrasé par une fatigue historique » disait Jean-Louis Bourlanges.

Je vous laisse libre de vos opinions. Quant à moi je pense qu'il faut avoir le courage de dire clairement à nos partenaires canadiens et américains que nous ne sommes pas en état de poursuivre maintenant ces négociations et que nous les suspendons sine die, sinon au moins jusqu'au retour à « meilleure fortune » pour notre Union.

Jean-Pierre LAFITTE

Jacques Brie Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Le 22 octobre dernier, à Poitiers, Jacques Brie, vice-président de Charente Nature et de Poitou-Charentes Nature, était nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au titre de « Ecologie, développement durable et énergie » et comme vice-président d'une association de protection de la nature et d'éducation à l'environnement.

Il s'investit à l'Union Fédérale des Consommateurs de la Charente dont il en est vice-président depuis 1984. Il devient administrateur de la Maison de l'Agriculture Biologique de Charente. En matière d'eau, Jacques est une référence en Charente et même au-delà. Il fait partie également de nombreuses commissions départementales

Il inscrit son action dans des démarches d'intérêt général, sachant être à l'écoute d'arguments souvent contradictoires afin de privilégier le bien commun.

Jacques Brie, sans jamais se départir de son calme olympien, sait faire partager ses idées et les expliquer.

Jacques dédie sa nomination à toutes celles et tous ceux qui font avancer la cause environnementale. Merci Jacques !

Alain BOUSSARIE Président de Charente Nature

Éphéméride 2015

Janvier

- 8 : CA de l'APAPPA à Bessé.
- 9 : bureau de Charente Nature.
- 14 : CA de Poitou-Charente Nature à Niort
- 22 : CA de Charente Nature
- 23 : bureau de Charente Nature
- 27 : commission suivi du TGE de la Charente à Saintes

Février

- 6 : bureau de Charente Nature
- 12 : observatoire départemental de l'eau (Préfecture)
- 20 : bureau de Charente Nature
- 27 : commission eau Angoulême.

Mars

- 2 : commission eau Poitou Charente Nature à Fontaine-le-Comte
- 5 : CA APAPPA à Tusson
- 6 : bureau de Charente Nature
- 7 : assemblée générale de l'APAPPA à Tusson
- 16 : réunion préparatoire au Collectif Eau 16
- 20 : bureau de Charente Nature.
- 26 : CA de Charente Nature.

Avril

- 3 : bureau de Charente Nature
- 13 : journée de formation sur le TAFTA à FNE Paris
- 18 : AG de Charente Nature

Mai

- 7 : bureau de Charente Nature
- 18 : mise en place du Collectif Eau 16
- 21 : commission juridique Charente Nature-APAPPA
- 22 : bureau de Charente Nature

Juin

- 5 : bureau de Charente Nature
- 15 : réunion du Collectif Eau 16
- 19 : réunion du Collectif Eau 16
- 19 : bureau de Charente Nature

Juillet

- 2 : CA de l'APAPPA
 - 2 : commission juridique Charente Nature
 - 3 : bureau de Charente Nature
 - 6 : observatoire de l'eau (Préfecture de Charente)
- #### Septembre
- 4 : bureau de Charente Nature
 - 9 : CA Poitou-Charente Nature à Niort
 - 10 : CA Charente Nature à Angoulême
 - 18 : bureau de Charente Nature
 - 22 : comité pilotage LGV-SEA, rencontre inter-associations à Niort

Octobre

- 2 : bureau de Charente Nature
- 16 : idem

Novembre

- 6 : bureau de Charente Nature

16 : réunion du Collectif Eau 16
27 : bureau de Charente Nature
Décembre
3 : bureau de l'APAPPA
4 : bureau de Charente Nature
11 : commission eau (Angoulême)
17 : groupe eau de Poitou-Charente Nature à Fontaine-le-Comte

Nord-Charente : une usine d'éoliennes

Alors que le Nord-Charente voit les éoliennes se multiplier, on entend certains élus en demander davantage pour « aider au développement de notre région » ou pour « améliorer la qualité de vie des habitants ». Grosses illusions.

Les éoliennes ne constituent pas un pôle d'entraînement pour l'économie locale. Elles ne fournissent pas d'électricité à bas prix à leur environnement. Elles n'attirent pas les industries nouvelles, et encore moins les populations nouvelles. Regardons la réalité en face: le Nord-Charente est bientôt saturé d'éoliennes, et il n'est pas plus riche, c'est sûr, que l'ancienne région Aquitaine qui n'en a aucune et qui réussit à se débrouiller sans elles.

Alors, si elles ne stimulent pas l'économie locale, peut-être au moins rapportent-elles de l'argent aux collectivités, qui elles-mêmes pourront s'en servir pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants ? C'est un argument exact, mais incomplet. Rénover les trottoirs ou les bâtiments communaux est certes intéressant mais il ne faut pas se limiter à cet aspect. Dans bien des cas, surtout dans notre région où les villages sont nombreux et rapprochés, il ne faut pas oublier de mettre en parallèle les vies saccagées de riverains victimes de nuisances, les résidences secondaires à vendre et les prix de l'immobilier qui plongent à la périphérie des engins. Le bilan total en vaut-il la peine ?

Alors pourquoi ces implantations systématiques d'éoliennes dans le Nord-Charente ? Les premiers demandeurs, certes, sont les pouvoirs publics. Ils veulent développer les énergies renouvelables, et c'est louable, mais il ne faudrait pas le faire n'importe comment. Chez nous, il n'y a guère de vent et les éoliennes ne tourment, tout le monde le sait, que grâce à la subvention des prix réglementés. L'éolien terrestre restera toujours une forme marginale de production d'énergie, sauf à couvrir la France de machines géantes subventionnées, ce que personne ne veut. Alors pourquoi les imposer à des pauvres gens qu'on n'indemnise même pas ? Il y a aussi d'autres demandeurs : certains maires, ou d'autres élus locaux, qui s'affolent à l'idée de voir les subventions de l'État aux collectivités s'éroder, alors qu'elles sont déjà trop endettées. Ils n'ont plus de marge de manœuvre budgétaire. Ils croient que l'éolien sera leur bouée de sauvetage.

Mais ces élus font le malheur de leurs administrés à terme. Car un des grands atouts du Nord-Charente, c'est son cadre de vie. C'est pour lui, entre autres, que nous aimons notre région, et c'est lui qui attire souvent chez nous de nouveaux résidents. Il faudrait le mettre en valeur encore mieux. Mais c'est lui, justement, que les éoliennes détruisent lorsqu'elles deviennent trop nombreuses. On prétend développer le Nord-Charente, et on fait son malheur.

Georges BERTHU

Bassine de Fouqueure : Décision du Tribunal administratif de Poitiers

Article 1^{er} : L'intervention de l'association « Protection et avenir du patrimoine en pays d'Aigre » est admise.

Article 2 : Le récépissé en date du 4 octobre 2012 délivré la société civile d'exploitation agricole « Les Plans » est annulé.

Article 3 : Le surplus des conclusions de la requête est rejeté.

Article 4 : L'Etat versera à l'association Charente Nature une somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 5 : Les conclusions de la SCEA « Les Plans » tendant à l'application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 6 : Le présent jugement sera notifié à l'association « Charente nature », à l'association « Protection et avenir du patrimoine en pays d'Aigre », au ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat, et à la société civile d'exploitation agricole « Les Plans ».

Même si elle n'est que partielle, c'est une victoire juridique dont Charente Nature et l'APAPPA peuvent se réjouir. Dans le domaine de la gestion quantitative de l'eau et pour ces « réserves de substitution » qui ne servent qu'à l'agriculture intensive, la DDT de Charente sait maintenant qu'elle doit être vigilante et ne pas accorder tout et n'importe quoi aux irrigants. Les conclusions du rapporteur public sont également intéressantes.

Il est regrettable que le tribunal ne soit pas allé jusqu'à imposer la remise en état des lieux, ce qui aurait été mérité.

Maintenant, le préfet doit donner suite à ce jugement par une mise en demeure à l'exploitant de régulariser la situation, dans un délai donné ; c'est donc une affaire qui reste à suivre : dépôt d'un dossier de demande d'autorisation (dont étude d'impact) et enquête publique...

D'autre part, je suppose que le préfet ne doit pas beaucoup apprécier d'être condamné à verser 1000 euros à Charente Nature !

Claude MATARD

18 JUIN 2016

à 14 h 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APAPPA

à 16 h 30

**CONFÉRENCE DE
GENEVIÈVE BERNARD,
Améliorer son alimentation
pour une meilleure santé**

16140 TUSSON

Imprimé par nos soins. La gérante Anne-Laure Blaché